



71 rue de Terrenoire 42100 St Etienne
04 77 25 03 51
ecole-apuer@orange.fr

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne Rhône Alpes qui concourt à son financement

Mise à jour le 18/02/2021

Formation AP en cursus partiel bac pro SAPAT **Arrêté du 16/01/2006¹**

Pré requis

Être titulaire du bac pro SAPAT
Réussite aux épreuves de sélection
17 ans au moins à l'entrée en formation
Certificat médical de non-contre-indication
Certificat médical de vaccinations

Modalités d'accès²

Sélection sur dossier
Epreuve orale d'admission
Jusqu'à 12 places
Frais d'inscription à la sélection : 110€ (non remboursables)

Délais d'accès

Période d'inscription à la sélection pour la rentrée de septembre 2021 : du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2021 inclus
Début de formation en septembre 2021 : en attente de publication d'un nouveau décret

Accès aux personnes en situation de handicap

L'entrée en formation est validée par un médecin agréé par l'ARS, qui détermine si le handicap est compatible avec la réalisation de la formation

Objectifs de la formation

Compétence 1 : accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif
Compétence 2 : apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
Compétence 3 : réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
Compétence 5 : établir une communication adaptée à la personne et à son entourage
Compétence 6 : utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000457507>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/2020-11-20>

Durée de la formation

34 semaines – 1190heures

De septembre à juillet en discontinu

490 heures en institut de formation et 700 heures en stage

Jusqu'à 35h obligatoire par semaine

Déroulement de la formation

Cette formation peut se dérouler par la voie de l'apprentissage : 4 places, tous cursus de formation confondus : cf fiche info DEAP par la voie de l'apprentissage

Module 1 : Les apprentissages sont liés aux activités de la vie quotidienne de l'enfant. Ils permettent d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les potentialités de l'enfant et de proposer des activités adaptées

Module 2 : Les apprentissages sont liés à l'anatomie et physiologie, aux paramètres vitaux, au vocabulaire médical et aux signes cliniques. Ils permettent de comprendre le fonctionnement du corps humain, d'identifier les signes d'alerte, de mettre en liaison avec les situations à risque et d'alerter

Module 3 : Les apprentissages sont liés aux pathologies les plus courantes, aux règles d'hygiène, de sécurité et de confort. Ils permettent de réaliser des soins adaptés en collaboration avec l'infirmière, la puéricultrice ou la sage-femme

Module 5 : Les apprentissages sont liés au comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées. Ils permettent d'acquérir les techniques de base de la communication

Module 6 : Les apprentissages sont liés à l'hygiène des locaux hospitaliers. Ils permettent de repérer le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans la prévention des maladies nosocomiales

Méthodes mobilisées

Cours magistraux

Travaux pratiques

Travaux dirigés

Travaux de groupe

Retours d'expérience

Participation active des apprenants

Techniques d'explicitation

Méthode inversée

Formation en présentiel privilégiée – Formation Ouverte A Distance si nécessaire

Au minimum 3 stages :

un stage en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans

un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades

un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en service de maternité ou en structure d'aide sociale à l'enfance

Modalités d'évaluation

4 épreuves écrites : QROC (Question à Réponse Ouverte Courte), QCM (Question à Choix Multiples), cas cliniques

1 épreuve orale

1 épreuve pratique

2 Mises en Situation Professionnelle

Evaluation des 5 compétences en stage

Validation blocs de compétences

En cas de validation partielle de son DEAP, l'élève conserve le bénéfice des unités de formation validées par le jury de diplomation pendant 5 ans

Suites de parcours

En fin de formation, l'élève obtiendra un diplôme de niveau III, qui lui permet l'accès à une formation de niveau IV. Il pourra poursuivre vers :

Un DE Infirmier

Un DE Educateur de Jeunes Enfants

Un DE Educateur spécialisé

Passerelle

En fin de formation, l'élève pourra bénéficier de dispense de formation vers :

DE Aide-soignant

DE Aide Médico Psychologique

DE Auxiliaire de Vie Sociale

Mention Complémentaire d'Aide à Domicile

Débouchées

L'auxiliaire de puériculture peut exercer en :

- structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- services de pédiatrie
- services de pédopsychiatrie
- services de maternité
- structures accueillant des enfants en situation de handicap
- structures d'aide sociale à l'enfance
- protection maternelle et infantile

Taux

	Promotion 2018 - 2019	Promotion 2019 - 2020
Nombre d'élèves	6	4
Abandon	0	0
Interruption en cours de formation	0	0
Rupture des contrats d'alternance	0	0
Satisfaction	Près de 99%	Plus de 93%
Retour enquête satisfaction	100%	100%
Réussite	100%	100%
Réussite apprenti(e)s		100%
Insertion dans l'emploi		100%
Insertion dans l'emploi + poursuite de formation		
Retour enquête emploi	85%	100%

Tarif

Frais de formation : 5390€

Pour connaître les possibilités de prise en charge du coût de la formation : s'adresser à l'IFAP
Gratuité pour les apprenti(e)s

Contact

IFAP de St Etienne – 71 rue de Terrenoire – 42100 St Etienne

04.77.25.03.51

contact@ifap42.fr

Secrétariat : Mme Chantal LAMBERT